

**Le 7 décembre 2017**

[Traduction]

### **Impôt foncier**

**M. Higgs** : Quand les gens essaient de comprendre les principes ou les valeurs d'une organisation ou d'un gouvernement, ils ont tendance à observer les actes, car les actes sont beaucoup plus éloquents que les paroles. Les actes du gouvernement Gallant à l'égard du scandale des évaluations foncières sont, depuis le tout début, simplement épouvantables.

Le gouvernement a passé le mois de mars à nier le problème et à détourner le sujet vers le passé. Lorsqu'un lanceur d'alerte a dévoilé la vérité, le gouvernement a rejeté la responsabilité sur la fonction publique, a essayé de mener un examen interne et a entamé une nouvelle étape de limitation des dégâts. Maintenant, face à des versions contradictoires et à des histoires changeantes, le premier ministre se cache derrière le procureur général et refuse de répondre aux questions sur son propre rôle dans l'affaire.

Je vais donner une autre occasion au premier ministre aujourd'hui en répétant ma question. Le premier ministre se lèvera-t-il et dira-t-il à la Chambre et aux gens du Nouveau-Brunswick quelle histoire ils devraient croire : celle du premier ministre ou celle du chef de cabinet? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : J'ai déjà eu l'occasion de le dire : La vérité que nous devons croire, c'est celle de la vérificatrice générale. Point final.

Vous savez, depuis 2011, il y a eu des milliers et des milliers d'erreurs en ce qui a trait aux évaluations foncières au Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, la vérificatrice générale a souligné que 2012 a été la pire année. Évidemment, à cette époque, le chef de l'opposition était ministre des Finances, et rien n'avait été fait pour régler la situation.

Notre province a finalement un gouvernement qui ne fait pas que parler ; il passe à l'action. Nous sommes résolus à rectifier le problème. Nous voulons mettre fin à ces erreurs, car une erreur en est une de trop. Nous allons continuer nos efforts. De l'excellent travail a été fait par la vérificatrice générale, et, comme elle l'a dit, il n'y a pas une seule roche qu'elle n'a pas soulevée.

Dans ce rapport de la vérificatrice générale, il y a 25 recommandations importantes que, pour l'avenir et les gens du Nouveau-Brunswick, nous devons mettre en vigueur. Le chef de l'opposition devrait le réaliser.



[Traduction]

**M. Higgs** : Encore une fois, il s'agit de nier, de détourner et de dérouter. Les trois piliers de la gestion de crise du gouvernement Gallant ne sont d'aucune aide pour aller au fond de la question. Le scandale des évaluations foncières est maintenant devenu une occasion de juger du respect des principes et des valeurs. Une personne a en fait démissionné à cause du non-respect des principes et des valeurs. Il est temps d'être responsable des actions. Il est temps pour le premier ministre d'être le dirigeant de la province dont voulait l'électorat.

Je vais reposer la question : Quelle histoire les gens du Nouveau-Brunswick devraient-ils croire? Nous entendons le chef de cabinet et le premier ministre raconter des histoires contradictoires. La question n'est pas difficile. Les deux histoires ne concordent pas. Pourrions-nous simplement savoir en quoi ces histoires diffèrent l'une de l'autre, pourquoi elles diffèrent et laquelle est exacte? C'est tout ce que nous demandons. Ce n'est pas difficile. Quelle histoire devrions-nous croire : celle du premier ministre ou celle du chef de cabinet? Merci.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je l'ai dit et je vais continuer à le répéter : La vérificatrice générale a fait une étude exhaustive et indépendante. La vérificatrice générale a elle-même dit avoir étudié toutes les questions. Je vais continuer à répéter la même réponse lorsque le chef de l'opposition me demande qui dit la vérité : C'est la vérificatrice générale.

Qu'a dit la vérificatrice générale? Elle a répondu à la question du député de Gagetown-Petitcodiac, la semaine dernière, qui lui avait demandé si elle était certaine que le chef de cabinet du premier ministre n'avait pas ordonné que la procédure soit accélérée. Dans sa réponse, elle a dit que, en se fondant sur la preuve, ce n'est pas ce qui est arrivé.

C'est inacceptable qu'un chef de l'opposition continue à vouloir miner la crédibilité de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick. C'est inacceptable. Il est temps que le chef de l'opposition se relève, se tienne debout et tienne les valeurs de vérité . . .

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M. Higgs** : Selon un article paru dans *The Telegraph-Journal* du 6 avril de l'année courante, le chef de cabinet du premier ministre a dit que le premier ministre a entendu parler de l'idée d'accélérer le processus d'évaluation foncière le 6 mai 2016. Dans son rapport, la vérificatrice générale a indiqué que le premier ministre a entendu parler de la procédure accélérée en mars 2017. Le premier ministre pourrait-il nous indiquer lequel de ces deux scénarios est le bon?



**L'hon. M. Rousselle** : Je n'en reviens pas que le chef de l'opposition ne veuille pas comprendre ce qui est pourtant tellement simple. Comme vous le savez, car je l'ai dit à plusieurs occasions cette semaine, lorsque le premier ministre a vu la présentation . . .

Le premier ministre est quelqu'un qui travaille pour les gens du Nouveau-Brunswick et qui veut leur mieux-être. Ce n'est pas quelqu'un qui cherche tout simplement à faire des gains politiques, comme le fait le chef de l'opposition. C'est quelqu'un qui se préoccupe des gens du Nouveau-Brunswick.

Lorsqu'il a vu la présentation, le premier ministre a bien compris que ce nouveau système de photographies aériennes pouvait engendrer des évaluations foncières de façon plus régulière, donc plus rapide. Le premier ministre a posé des questions, car il a voulu s'assurer que ce qui était fait le soit pour le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick.

Il est donc grand temps que le chef de l'opposition cesse de mettre en cause le travail de la vérificatrice générale et qu'il travaille avec nous à trouver des solutions au problème.

[Traduction]

**M. Higgs** : Exactement. Lorsque le premier ministre a assisté à la présentation sur la procédure accélérée, il a posé des questions à ce sujet et il a posé des questions à son chef de cabinet. C'est tout dire. Le ministre vient de le dire. Le premier ministre a pris connaissance de la procédure accélérée le 6 mai ; alors pourquoi a-t-il dit à la vérificatrice générale qu'il en a pris connaissance en mars 2017? Ici, maintenant, nous traitons d'une situation où il y a une contradiction entre ce que le premier ministre a dit et a fait et ce qu'il a dit à la vérificatrice générale. Rétablissons les faits.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : J'ose croire que — je ne suis pas certain — c'est l'interprétation ou que c'est moi qui ne m'exprime pas de façon claire. Je veux être clair : À aucun moment, le premier ministre n'a parlé de procédure accélérée le 6 mai.

Comme l'a très bien dit la vérificatrice générale, qui a été très, très claire à cet égard : Le personnel qui avait fait la présentation avait très clairement dit qu'il n'avait jamais été question de procédure accélérée lors de la rencontre du 6 mai. Il y a donc une très grosse différence entre le fait que le système va aller plus vite et sera plus régulier et la procédure accélérée à laquelle fait référence le chef de l'opposition.

Je tiens à le répéter : Le 6 mai, le premier ministre n'a pas eu de présentation sur une procédure accélérée. Je veux que cela soit absolument clair. Je demande encore au chef de l'opposition de commencer à être sérieux et de travailler avec nous à mettre en vigueur les 25 recommandations de la vérificatrice générale.



[Traduction]

**M. Higgs** : Vous souvenez-vous du vieux feuilleton *As the World Turns*? Eh bien, ici, c'est l'histoire qui change. Elle change puis elle change de nouveau. L'histoire a encore changé aujourd'hui, ici même à la Chambre. Les gens d'en face ont dû modifier en quelque sorte la dernière réponse, car elle laissait clairement entendre que le premier ministre avait pris connaissance du modèle et des vues aériennes ainsi que du programme, sous la forme qu'il prendrait dans le cadre de la procédure accélérée, et qu'il en avait ensuite parlé en disant : Eh bien, j'ai peut-être des préoccupations à cet égard.

Très bien. Passons à la prochaine étape en ce qui concerne les préoccupations. Faisons ce qu'il faut et disons : Eh bien, qu'est-ce qui a changé? Qu'est-ce qui a changé à la date en question et très peu de temps après, lorsque le premier ministre lui-même... Il a été décidé que nous allions passer d'un an à trois ans? Maintenant que nous avons confirmé, et que le ministre a confirmé, que le premier ministre était bel et bien au courant de la situation, qu'il a posé des questions à cet égard et qu'il a effectivement dit que nous devrions y réfléchir, qu'est-ce qui a provoqué le changement, et quel message a été envoyé au chef de cabinet? Quel message a été envoyé au directeur général de Services Nouveau-Brunswick?

**Le président** : Le temps est écoulé.

**L'hon. M. Rousselle** : Je vais être clair. La vérificatrice générale a été claire. Aucun programme accéléré n'a été présenté au premier ministre.

J'invite le chef de l'opposition à lire le rapport. La vérificatrice générale l'a dit et elle l'a très clairement écrit, après un examen exhaustif et indépendant. Elle a examiné toutes les preuves et tous les documents et elle a interviewé toutes les personnes qu'elle avait besoin d'interviewer. Elle a été claire comme le jour. La procédure accélérée n'a pas été présentée au premier ministre le 6 mai, point final. Merci.

**M. Higgs** : Il y avait beaucoup de comptes rendus contradictoires. La vérificatrice générale a admis qu'il y avait des comptes rendus contradictoires. Je ne sais pas trop à quoi l'expression « claire comme le jour » s'applique dans ce cas-ci, mais elle ne s'applique certainement pas aux échanges entre le premier ministre et le chef de cabinet ni aux courriels que le chef de cabinet a envoyés au directeur général. Nous avons des courriels. Nous avons des courriels ici même, et j'ai mentionné hier que le chef de cabinet avait dit ceci au directeur général : Allons de l'avant et discutons en personne. Voilà qui porte à croire qu'ils ne voulaient pas laisser beaucoup de traces écrites.

La situation est facile à régler. Il faut simplement faire ce qui s'impose. Il faut adopter la motion que nous avons présentée. Convoquons à l'Assemblée législative les trois acteurs principaux. Tenons une séance de questions et réponses où les gens devront répondre sous serment et faisons toute la lumière sur la situation. Le premier ministre fait ce qu'il faut. Les actes sont plus éloquents que les mots. Voilà la façon de faire le point quant aux documents contradictoires



échangés entre le chef de cabinet et le Cabinet du premier ministre. Ce n'est pas difficile. C'est facile. Voilà la façon de régler la situation et, surtout, c'est ce qu'il convient de faire.

**L'hon. M. Rousselle** : Je vais aussi citer le rapport de la vérificatrice générale. Elle a clairement dit que les membres du personnel qui avaient fait une démonstration de la photographie aérienne au premier ministre avaient indiqué que l'adoption accélérée de la photographie aérienne n'avait pas été mentionnée durant la présentation à laquelle le premier ministre a assisté le 6 mai 2016. Le chef de l'opposition dit-il que la vérificatrice générale mentait?

**M. Higgs** : C'est intéressant. Il est encore une fois question de détourner le débat, de nier et de parler d'autre chose — de faire n'importe quoi pour changer l'histoire, pour transmettre le message que tout va bien. Eh bien, tout ne va pas bien.

Hier, j'ai mentionné l'ancien premier ministre Bernard Lord, qui a fait ce qu'il fallait, c'est-à-dire ce qui était correct, en 2004. Le premier ministre Lord a demandé au Comité des corporations de la Couronne de tenir des audiences publiques où tous les acteurs clés de la décision d'Énergie NB de convertir à l'Orimulsion la centrale de Coleson Cove ont témoigné sous serment ici même, à l'Assemblée législative. Un ancien premier ministre a établi le précédent pour ce qui est de faire ce qu'il faut. Le premier ministre actuel a l'occasion de faire ce qu'il faut. À l'époque, de nombreuses questions restaient en suspens et sans réponse, mais, grâce aux audiences publiques, ces questions ont trouvé une réponse.

Le premier ministre fera-t-il lui aussi ce qu'il faut et permettra-t-il à tous les acteurs clés du scandale des évaluations foncières de témoigner sous serment à la Chambre ou se cachera-t-il encore une fois derrière le procureur général? Faisons ce qu'il faut. Monsieur le premier ministre, faites ce qu'il faut.

**L'hon. M. Rousselle** : La vérificatrice générale dit que la procédure accélérée n'a pas été présentée au premier ministre le 6 mai. Le chef de l'opposition dit qu'elle lui a bel et bien été présentée. Les deux déclarations ne peuvent pas être exactes. Qui ment? Je veux une réponse.

(Exclamations.)

**Le président** : Ce n'est pas le moment de bavarder.

**M. Higgs** : C'est formidable. Je demande une réponse à propos des courriels contradictoires depuis combien de semaines? Ce sont des courriels contradictoires à propos du fait que le premier ministre était au courant de la procédure accélérée bien avant mars 2017, la date qu'il a donnée à la vérificatrice générale. Je pense que le fait est incontestable, car le rapport de la vérificatrice générale le mentionne. D'ailleurs, selon des déclarations du chef de cabinet qui ont été citées, le premier ministre était au courant de la procédure au printemps de 2016. Quelle version des faits est exacte? Voilà la question. Qui a raison? Quelqu'un n'a pas raison. Voilà la question que nous posons. Faisons ce qu'il faut. Tâchons de comprendre la chronologie des faits. Nous n'avons pas besoin que d'autres personnes démissionnent de leur poste au sein de



la fonction publique en raison du comportement répréhensible observé au Cabinet du premier ministre.

**L'hon. M. Rousselle** : Les deux déclarations ne peuvent pas être exactes. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition. La vérificatrice générale dit que la procédure accélérée n'a pas été présentée au premier ministre le 6 mai 2016. Le chef de l'opposition dit qu'elle lui a bel et bien été présentée à ce moment-là. Comme il le dit toujours, les deux versions des faits ne peuvent pas être exactes ; alors, je veux une réponse. Qui dit la vérité?

**Le président** : Le temps est écoulé. Pouvez-vous arrêter le chronomètre quelques instants?

Je m'adresse au ministre de Services Nouveau-Brunswick. Vous avez employé le verbe « mentir » à deux reprises et vous avez mentionné « la vérité » une fois. De tels termes ne sont jamais acceptables à la Chambre. Je sais que les propos ne visaient pas un parlementaire, mais de tels termes ne sont jamais acceptables à la Chambre. Nous allons continuer.

**M. Higgs** : J'ai une suggestion. Pourquoi ne prêtons-nous pas tous serment ici? Pourquoi ne tenons-nous pas une séance où nous serons sous serment afin de faire toute la lumière sur les faits? Nous voulons que la vérité triomphe à l'Assemblée législative aujourd'hui, nous voulons qu'elle triomphe dans l'avenir et nous voulons que la question soit évaluée et comprise. Pourquoi ne procédons-nous pas ainsi? Je suis prêt à le faire. Je le ferai. Le ministre serait-il prêt à le faire? Nous viendrons ici et parlerons de tous les faits dont nous voulons parler et nous le ferons sous serment. Le ministre acceptera-t-il de faire cela? Le premier ministre acceptera-t-il de faire cela?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je l'ai déjà dit et je vais le répéter aussi souvent que ce sera nécessaire : Depuis 2011, le système d'évaluation foncière de la province a connu des milliers et des milliers d'erreurs.

Au cours des années où il était ministre des Finances, l'actuel chef de l'opposition disait qu'il s'agissait d'un système juste et équitable, et ce, malgré les 35 000 erreurs survenues pendant son mandat. Il n'a proposé aucune amélioration et aucun changement.

Depuis sept mois — je dis bien depuis sept mois —, le chef de l'opposition ne fait que critiquer et tenter de faire des gains politiques, mais il n'a jamais rien suggéré de positif pour améliorer la situation. Donc, je demande au chef de l'opposition d'accepter le rapport de la vérificatrice générale, qui dit avoir regardé à toutes les questions et avoir trouvé les réponses qui s'imposaient. La réponse est claire : Le Cabinet du premier ministre n'a jamais été impliqué dans cette procédure accélérée.





[Traduction]

**M. Flemming** : En ce qui concerne les évaluations foncières — et il est malheureux que la situation soit appelée un fiasco ou un scandale dans les médias et partout ailleurs —, j'ai observé la stratégie du gouvernement ici à la Chambre et j'ai remarqué que le premier ministre se mure dans un silence total relativement aux comptes rendus contradictoires à propos de l'affaire de la procédure accélérée. J'ai écouté le procureur général répéter assidûment ses points à faire valoir et j'ai aussi remarqué que, chaque fois que le procureur général dit que la procédure accélérée n'a jamais été présentée au premier ministre, quelqu'un de l'autre côté gazouille les mots « le 8 mai, le 8 mai ». Je les ai entendus.

J'ai aussi été surpris d'entendre que le gouvernement veut empêcher les dirigeants de Services Nouveau-Brunswick de donner un témoignage oral. Il y a deux types de témoignage, et j'aimerais que le procureur général explique à la Chambre la différence entre le témoignage écrit et le témoignage oral.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je remercie le député d'en face pour sa question, étant donné que cela va me donner l'occasion d'indiquer à quel point la vérificatrice générale avait effectivement l'occasion de convoquer des témoins et de recevoir leur témoignage sous serment. Toutefois, elle a tellement obtenu une bonne collaboration de l'ensemble des personnes impliquées qu'elle n'a pas jugé bon de recevoir leur témoignage sous serment.

Cela étant dit, il va sans dire que son étude a été exhaustive et indépendante. Elle est arrivée à toutes les conclusions nécessaires, c'est-à-dire que le Cabinet du premier ministre et le premier ministre lui-même n'étaient pas impliqués. Elle a aussi très clairement dit qu'elle avait trouvé tout ce qu'il y avait à trouver, et a même corrigé le fait que, oui, elle aurait pu convoquer des témoins et recevoir leur témoignage sous serment, si elle l'avait voulu.

Donc, tout est clair. Je comprends que l'opposition est désespérée et qu'elle veut faire des gains politiques, mais il est temps de passer à la solution des problèmes plutôt que d'en créer de nouveaux.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé.

**M. Flemming** : Eh bien, je n'ai pas obtenu de réponse à ma question. La différence entre les deux types de témoignage est que le témoignage oral est donné à quelqu'un verbalement et que le témoignage écrit est évidemment donné par écrit. La vérificatrice générale n'aurait pu faire les constatations qu'elle a faites que si elle n'avait pas accès à toutes les personnes. Nous apprenons en droit qu'il faut obtenir tous les faits — pas seulement certains faits, pas



seulement les faits qui nous plaisent, pas seulement les faits sur lesquels nous voulons nous appuyer, mais tous les faits.

Dans le rapport de la vérificatrice générale, elle dit dans ses propres mots qu'elle « n'a pu déterminer si le premier ministre avait demandé le "régime accéléré" ». C'est la différence entre le témoignage oral et le témoignage écrit. Comment peut-on savoir que des personnes n'ont pas appris quelque chose simplement parce qu'elles n'en ont pas été informées par écrit? Qu'est-ce qui a été dit à ces personnes, et qui le leur a dit? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de donner aux gens du Nouveau-Brunswick l'occasion d'entendre des témoignages donnés sous serment qui permettraient de faire toute la lumière sur ce qui entache la réputation du gouvernement de notre province? Pourquoi le gouvernement actuel entrave-t-il la recherche de la vérité?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je remercie le député d'en face pour sa question. J'aimerais signaler ici que la vérificatrice générale a eu accès à l'ensemble des documents et aux témoignages de l'ensemble des personnes impliquées et qu'elle a écouté. Elle a très clairement dit qu'elle a réussi à obtenir tout ce dont elle avait besoin pour faire son rapport. Elle a aussi très clairement dit que le Cabinet du premier ministre et le premier ministre lui-même n'étaient pas impliqués et qu'ils n'avaient pas ordonné que la procédure soit accélérée.

Donc, j'invite encore une fois l'opposition à chercher des solutions. Nous avons maintenant 25 excellentes recommandations, qui font suite à une étude exhaustive réalisée par la vérificatrice générale. D'ailleurs, l'opposition demandait que ce soit la vérificatrice générale qui prépare ce rapport. Maintenant, l'opposition n'est pas satisfaite des excellentes conclusions auxquelles arrive la vérificatrice générale, alors, comme je l'ai dit hier, elle voudrait réécrire le rapport. Nous ne voulons pas cela.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé.

**M. Flemming** : Je veux répéter que la vérificatrice générale n'a innocenté personne. Elle n'a exonéré personne de toute responsabilité. Elle a simplement dit qu'elle n'a pu déterminer si le premier ministre avait donné l'ordre d'accélérer le processus. L'a-t-il fait verbalement? Un membre du personnel de son cabinet l'a-t-il fait verbalement? La simple absence d'un témoignage écrit ne veut pas dire qu'aucune directive n'a été donnée. Voilà le noeud de la question. Selon des employés, le premier ministre aurait tenu des propos comme ceux-ci : Je veux que le tout soit réalisé en la moitié du temps. Le premier ministre a-t-il dit cela, oui ou non?

Je vais reposer la question : Pourquoi le gouvernement prive-t-il les gens du Nouveau-Brunswick de témoignages donnés sous serment qui permettraient de faire toute la lumière sur





la plaie purulente qui perturbe le bon fonctionnement de notre système? Comme Paul Harvey le disait, nous voulons connaître le reste de l'histoire.

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Je n'en reviens pas de voir à quel point l'opposition met en doute la crédibilité et l'intégrité de la vérificatrice générale. Elle a dit avoir regardé à tout ce qui devait être étudié. Je cite ses paroles :

[Traduction]

*Il ne reste pas de questions ni de mystères à résoudre.* [Traduction.]

[Original]

Comment pourrait-elle être plus exacte et plus claire?

Toujours en ce qui a trait à la vérificatrice générale, elle a utilisé le terme suivant :

[Traduction]

« *une conversation fictive* ». [Traduction.]

[Original]

Ce sont sur ces conversations fictives que semble vouloir se baser l'opposition. Je cite encore la vérificatrice générale.

[Traduction]

La vérificatrice générale a donné une confirmation relativement à « ces deux communications ».

[Original]

Ces communications sont attribuées de façon incorrecte au premier ministre.

[Traduction]

*Elles ne sont pas des citations textuelles et laissent entendre de façon incorrecte que le premier ministre a demandé « le régime accéléré ».* [Traduction.]



[Original]

Comment la vérificatrice générale pourrait-elle être plus claire?

Je le répète : Nous avons reçu un rapport indépendant et exhaustif. C'est un rapport que voulait l'opposition. Maintenant, elle n'est pas satisfaite des conclusions, alors elle voudrait le réécrire. Les choses ne fonctionnent pas de cette façon dans une démocratie.

[Traduction]

### Soins de santé

**M<sup>me</sup> Wilson** : Les gens se sont très clairement exprimés auprès du gouvernement : Ne changez pas le Programme extra-mural. Le Programme extra-mural fonctionne bien. Si le gouvernement veut vraiment améliorer les services, qu'il ajoute des infirmières et des infirmiers dans le système au lieu d'y ajouter des gestionnaires. Si le gouvernement ne peut pas comprendre une chose si simple, nous sommes dans le pétrin plus qu'on ne le pense. J'aimerais demander au ministre pourquoi il croit qu'il ne vaut pas mieux dépenser les 4,4 millions de dollars affectés au recrutement de 21 gestionnaires pour engager au moins 50 infirmières et infirmiers de plus.

[Original]

**L'hon. M. Bourque** : Je me pose des questions à savoir si la députée d'en face a écouté la réponse que j'ai donnée hier. À ce moment-là, j'ai clairement expliqué qu'il y a une pénurie d'infirmières. J'utilise ce terme parce que c'est celui qu'elle a utilisé dans sa question. Nous savons que le personnel infirmier compte pour 60 % des employés du Programme extra-mural. Il y a une panoplie d'autres professionnels qui oeuvrent dans ce programme et qui font un merveilleux travail.

On sait pertinemment qu'il y a non seulement une pénurie de personnel infirmier dans les hôpitaux du Nouveau-Brunswick mais que c'est aussi le cas dans tout le pays.

Donc, le fait d'ajouter davantage de personnel infirmier ne réglera pas la situation, étant donné qu'il sera difficile d'embaucher ces professionnels. Par conséquent, la meilleure chose à faire, c'est de renforcer la capacité du système pour le rendre plus efficace. On parle, par exemple, d'augmenter de 15 % le nombre de visites chez les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé.

**M<sup>me</sup> Wilson** : D'où viennent les gestionnaires en question? Quel est leur niveau de compétence? Qu'en est-il des gens qui s'occupent déjà de la gestion du programme? Comment



le gouvernement Gallant procède-t-il à l'embauche, et en quoi consiste le processus d'embauche?

[Original]

**L'hon. M. Bourque** : C'est une bonne question à laquelle j'ai répondu pendant les 24 heures passées à étudier le projet de loi 5 au Comité permanent de la politique économique. On parle de 21 employés qui seront embauchés pour s'occuper de la gestion. Ils seront des employés de la partie III de la fonction publique et s'occuperont des services du Programme extra-mural et d'Ambulance Nouveau-Brunswick. Ils seront les gestionnaires de l'ensemble de cette société et vont aider à fournir un meilleur service aux gens de cette province.

Justement, en parlant d'indicateurs de rendement, il y aura une augmentation de 15 % du nombre de visites chez les gens du Nouveau-Brunswick. En termes réels, on parle de 90 000 visites de plus et d'une baisse de 15 % des visites dans les salles d'urgence — une baisse de 15 %. Pouvez-vous imaginer à quel point cela pourra donner la chance au personnel médical de traiter les vraies urgences? Cela va faire une différence énorme dans notre système.

[Traduction]

**M<sup>me</sup> Wilson** : Cela n'a simplement aucun sens. Comment 21 nouveaux gestionnaires donneront-ils lieu à une baisse de 15 % des visites dans les salles d'urgence?

J'espère que le ministre pourra trouver une façon d'aller au-delà des points à faire valoir afin de répondre à cette question : Pourquoi le gouvernement ne fait-il pas confiance à son propre personnel pour prendre des mesures à l'égard de la population vieillissante au lieu de procéder à la privatisation?

**L'hon. M. Bourque** : Encore une fois, les gens d'en face emploient le mot qui commence par la lettre « p ». Nous convenons tous que le système demeurera un système entièrement public et que tous les employés demeureront des employés des services publics au sein du Programme extra-mural. D'ailleurs, au moyen du contrat, nous montrerons clairement... Le tout montrera que nous pourrions atteindre les objectifs clés en matière de rendement, ce qui permettra une augmentation de 15 % du nombre de visites chez les gens du Nouveau-Brunswick — 90 000 visites de plus — et une baisse de 15 % des visites dans les salles d'urgence. C'est pourquoi nous établissons un partenariat avec Medavie, car l'organisation sait comment s'y prendre.

La députée demande comment les objectifs seront atteints. Attendons de voir. Nous verrons ce qui arrivera, et je suis certain que, au bout du compte, les gens du Nouveau-Brunswick constateront que le système donne de meilleurs résultats. C'est un système de qualité qui restera en place, et les mesures amélioreront le système de soins de santé du Nouveau-Brunswick.



**M. Northrup** : Ne vous inquiétez pas, Monsieur le ministre. Nous vous surveillerons, et toute la province vous surveillera aussi.

**Le président** : Monsieur le député, je vous rappelle qu'il faut vous adresser à la présidence. L'intervention contrevenait en quelque sorte aux règles. Veuillez continuer.

**M. Northrup** : Le Programme extra-mural actuel occupe une place spéciale dans le coeur de nombreuses personnes, y compris dans le mien. Le Programme extra-mural a permis à ma mère de rester chez elle, dans sa propre maison, pendant les dernières années de sa vie. Le professionnalisme des infirmières et infirmiers des services extra-muraux était sans égal. Ces infirmières et infirmiers ont tissé des liens avec leurs patients et se sont intégrés à leur vie, et les patients à la leur. Le premier ministre peut-il garantir le même service dans l'avenir? Merci.

**L'hon. M. Bourque** : Je trouve malheureux que les gens de l'autre côté de la Chambre continuent à semer la peur.

Oui, nous pouvons dire que nous pouvons garantir le maintien de la qualité des services. Les mêmes personnes fourniront les mêmes services. Premièrement, le Programme extra-mural reste le même. Les mêmes personnes fournissent les services. Ces personnes feront partie de la nouvelle entité publique de la partie III plutôt que des régies régionales de la santé. Pas un seul emploi ne sera éliminé. Les mêmes personnes accompliront exactement les mêmes tâches. Deuxièmement, dans notre partenariat avec Medavie, les obligations contractuelles précisent clairement que Medavie doit maintenir les niveaux actuels de satisfaction et de qualité des soins.

Oui, le Programme extra-mural est un merveilleux programme, et c'est précisément pourquoi nous prenons les mesures que nous prenons. Nous voulons qu'il demeure un merveilleux programme parce que nous savons que les pressions seront plus grandes dans 15 ou 20 années.

**Le président** : Le temps est écoulé.

**M. Northrup** : Je sais que je n'obtiendrai pas de réponse à la question suivante, parce que le premier ministre se lèvera pour répondre à la dernière question de la journée, mais je vais quand même la poser. Pourquoi essayer de régler ce qui n'est pas dysfonctionnel dans le Programme extra-mural? Le premier ministre ou le ministre de la Santé peut-il expliquer de quelle façon l'entente sera meilleure pour les patients, lesquels recevaient déjà des services exceptionnels? Les infirmières et infirmiers des services extra-muraux sont proches de leurs patients. Voici la question que je pose au premier ministre ou au ministre : Au Nouveau-Brunswick, des bureaux des services extra-muraux fermeront-ils en raison de l'entente? Merci.

**L'hon. M. Gallant** : Je remercie l'opposition du chaleureux accueil.

Je veux très clairement dire à toutes les personnes du Nouveau-Brunswick qui observent les débats que nous continuerons à nous concentrer sur leurs priorités. Nous veillerons à favoriser



la croissance économique. Nous veillerons à ce que des possibilités s'offrent aux gens du Nouveau-Brunswick et nous assurerons la croissance économique d'une façon qui fonctionne pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, en augmentant le salaire minimum et en demandant aux mieux nantis, la tranche de 1 %, de payer un peu plus pour que nous puissions investir davantage dans l'éducation et les soins de santé.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de New Maryland et le député de Fredericton-Ouest—Hanwell.

**L'hon. M. Gallant :** En ce qui concerne le Programme extra-mural, je suis reconnaissant au député d'en face d'avoir posé sa question. Je dois toutefois dire que je ne comprends pas pourquoi il a parlé dans le préambule de la grande importance du programme comme si ce dernier prenait fin. C'est de l'alarmisme, et cela ne contribuera pas à faire progresser les soins de santé dans notre province. Nous avons un bon programme et nous ferons en sorte que le nombre de visites augmente afin que le programme continue de s'améliorer. Nous aidons les gens à rester chez eux le plus longtemps possible et nous prenons des mesures pour que l'état de santé de leur famille soit le meilleur possible.

